

COMMISSION STRUCTURATION DÉPARTEMENT MÉDICAL

PROTOCOLE COMMOTION CÉRÉBRALE POINTS IMPORTANTS

Rédigé par :

Dr FABRE – Dr WOELFING

Mis à jour le : 23/10/2016

- **Indice visible / ARBITRE** → Sortie temporaire 15 mn
(Remplacement non décompté)
- **Sortie temporaire 15 mn / SOIGNEUR** ou Entraîneur **ET DÉLÉGUÉ**
 - 5 Questions de Maddock
 - Recherche de signes objectifs
- **1 erreur au questionnaire / SOIGNEUR** ou Entraîneur **ET DÉLÉGUÉ**
 - Pas de retour au jeu sans avis médical (Cas le plus fréquent)
- **1 signe objectif = commotion** → Pas de retour au jeu
- **1 signe de gravité** → avis médical obligatoire
- **1 signe de gravité sans avis médical** → hospitalisation obligatoire
- Déclaration obligatoire à la commission disciplinaire
- Le joueur victime d'une commotion doit partir avec les consignes de surveillance

TOUT JOUEUR AYANT PRÉSENTÉ UNE COMMOTION CÉRÉBRALE EST UN TRAUMATISÉ DU RACHIS JUSQU'À PREUVE DU CONTRAIRE

Ne pas relever le joueur sans précaution en cas de :

- ❖ Douleur cervicale ou dorsale
- ❖ Déficit neurologique (faiblesse, picotements ou sensations de brûlures d'un membre)

TOUT JOUEUR AYANT SUBI UNE COMMOTION CÉRÉBRALE, définie selon le protocole, N'EST PAS EN CAPACITÉ DE DÉCIDER SON RETOUR AU JEU

Il ne peut reprendre le match que sur AVIS MEDICAL.

Les acteurs de terrain (arbitre, délégué, soigneur, kinésithérapeute) sont tous responsables et peuvent être poursuivis pour non assistance à personne en danger s'ils autorisent le joueur à reprendre le jeu.

DÉPARTEMENT MÉDICAL

Responsable, Bureau exécutif : Dr Xavier FABRE x.fabre@ffr13.fr 06 87 81 92 42

Adjoint : Dr Audrey WOELFING a.woelfing@ffr13.fr 06 61 92 65 48